

Monument des Patriotes
Appelé communément monument Louis-Mailloux

Ce monument, une stèle de granit gris-bleu poli et taillé en losange, est désigné lieu patrimonial en témoignage à Louis Mailloux, et à ses 13 compagnons, pour leur opposition à la loi scolaire de 1871, qui interdisait l'enseignement de la religion dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

Il fut érigé en 1986, par Patrimoine Caraquet, sur le site de la maison d'André Albert, lieu des événements de 1875.

En 1874, le conseil du comté de Gloucester annulait l'élection des commissaires scolaires élus par la population de Caraquet et en désignait trois autres, non élus, et tous de religion protestante. Les Acadiens de Caraquet protestèrent vivement contre cet acte anti-démocratique et firent connaître leur mécontentement lors d'une réunion publique. Le 27 janvier 1875, le gouvernement du Nouveau-Brunswick envoya un groupe d'hommes armés de Miramichi afin d'arrêter les leaders de l'opposition à la loi scolaire. Ils prirent d'assaut la maison d'André Albert où étaient réunis une quinzaine d'hommes et de femmes. Louis Mailloux fut tué ainsi qu'un des hommes de Miramichi, John Gifford. Il s'ensuivit un procès pour le meurtre de Gifford dans lequel Joseph Chiasson fut trouvé coupable. Il n'y eut aucun procès pour le meurtre de Louis Mailloux.